

# FORMATION SST : SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL

## Présentation

Les situations de dangers peuvent être nombreuses dans certains milieux professionnels. Il est donc important pour chaque entreprise de permettre à ses salariés de suivre la formation de sauveteurs secouristes du travail (SST). Les secouristes du travail, plus conscients des conséquences de l'accident, sont ainsi plus motivés à adopter un comportement préventif et donc à faire progresser la prévention dans son entreprise.

A l'issue du contrôle continu des stagiaires par le moniteur SST, délivrance d'une attestation et d'un certificat de sauveteur secouriste du travail valable 2 ans.

Modalités d'examen : contrôle continu et cas concret de synthèse en fin de stage.



## Programme

conforme au référentiel de l'INRS

Durée de 14h sur 2 journées

## Domaine de compétences n°1

- Identifier le rôle du SST dans l'entreprise.
- Protéger :

L'alerte et la protection des populations.

Alertes particulières (aménagements hydrauliques, attaques terroristes).

L'analyse de l'accident et la protection.

Dégagement d'urgence.

- Examiner :

La victime saigne-t-elle abondamment ?

La victime s'étouffe-t-elle ?

La victime répond-elle ?

La victime respire-t-elle ?

- Faire alerter ou alerter :

Qui alerter ?

Message d'alerte.

- Secourir :

Le saignement abondant : compression manuelle, pansement compressif, garrot tourniquet.

La victime s'étouffe.

## Objectifs

- D'intervenir efficacement face à une situation d'accident et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.
- De mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail.

## Public cible

- Tout collaborateur souhaitant devenir SST.
- Prérequis : Informer la médecine du travail conformément à l'article R462-1 du code du travail

La victime est inconsciente mais respire : PLS.  
La victime est inconsciente mais ne respire pas : RCP et défibrillateur.  
La victime se plaint d'un malaise.  
Brûlures.  
Douleurs empêchant certains mouvements.  
La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment

---

## Domaine de compétences n°2

- Rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise :  
Accident du travail.  
Accident de trajet.  
Maladie professionnelle.  
Les acteurs internes et externes de la prévention.  
Les obligations et le document unique (DUERP).
- Mettre en oeuvre ses compétences en matière de protection au profit d'actions de prévention :  
Chasse aux risques.  
Les neuf principes de la prévention.  
Informers les personnes désignées dans le plan de prévention de(s) la situations(s) dangereuse(s) repérées(s).

## Objectifs

- D'intervenir efficacement face à une situation d'accident et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.
- De mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail.

## Public cible

- Tout collaborateur souhaitant devenir SST.
- Prérequis : Informer la médecine du travail conformément à l'article R462-1 du code du travail



### Nous contacter :

Mail : [patrick.thisse@laposte.net](mailto:patrick.thisse@laposte.net) - Tél : 06 68 34 71 09

Mail : [m.thisse@formatec-securite-incendie.com](mailto:m.thisse@formatec-securite-incendie.com) - Tél : 06 75 90 20 64

Plus d'informations sur [www.formatec-securite-incendie.fr](http://www.formatec-securite-incendie.fr)